

SELARL F.D.A (FALLION – DUBREUIL)
Avocats
56 Place de l'Hôtel de Ville 74130 BONNEVILLE
Tél : 04.50.97.21.81
fallion-dubreuil@wanadoo.fr

**Vente aux enchères publiques
à TANINGES (74440)
191 chemin de Maneguet**

Un ensemble de parcelles agricoles d'un seul tenant d'une surface d'1ha 15 a 31ca
avec un groupe de constructions agricoles dont une ferme datant du XVIII-XIXème siècle

Mise à prix :
DEUX CENT SOIXANTE-QUINZE MILLE EUROS
(275 000 €), frais en sus

Le **JEUDI 6 JUIN 2024 à 14 h 00**

A l'audience du Juge de l'Exécution chargé des saisies immobilières du **Tribunal Judiciaire de BONNEVILLE (74)**, au Palais de Justice, 18 quai du Parquet.

Désignation des biens

Sur la commune de **TANINGES (74440)**, au **191 chemin de Maneguet**, une propriété rurale et terrains attenants cadastrés section H, sous les numéros 2994 à 2997, 2999, 3000, 3305, 3307, 3308 et 3309 pour une contenance totale d'1ha 15 a 31 ca.

Au centre de la propriété, se trouve un ensemble de bâtiments constitué de :

- une ferme ancienne du XVIII-XIXème siècle, comprenant un logement, deux garages, trois réserves, une cave voûtée ainsi qu'une grange, une grande étable et une remise indépendante,
- une première extension datant de 2008,
- une seconde extension datant de 2009,
- des annexes.

Occupation : à la date du procès-verbal de description, selon déclaration du débiteur saisi :

- les bâtiments agricoles et les terrains étaient loués à l'EARL LA FERME DE MANEGUET pour une durée de 18 ans, selon bail du 1^{er} août 2006,
- le logement était loué pour une durée de 3 ans à compter du 1^{er} janvier 2022, suivant bail sous seing privé.

Aucune copie de ces baux n'a été fournie.

Le tout plus amplement décrit du PV de description dressé le 17 novembre 2022 par Maître Jean-Marie HUGON, commissaire de justice de la SAS SAGE & Associés, annexé au cahier des conditions de la vente.

Visite : par commissaire de justice le **vendredi 17 mai 2024 de 11 h à 12 h**.

Enchères : (articles R.322-40 et R.322-41 du Code des Procédures Civiles d'Exécution) : elles ne seront reçues que par le ministère d'un avocat inscrit au Barreau de BONNEVILLE (74), porteur d'un **chèque de banque** d'un montant de **27 500,00 €** ou d'une caution bancaire irrévocable.

Renseignements :

1. **Au greffe du TJ de BONNEVILLE** (Tél : 04.50.25.48.00), où chacun peut prendre connaissance du cahier des conditions de la vente déposé le 27 octobre 2023 et du PV de description y annexé (RG N° 23/00104).
2. **Au cabinet de la SELARL F.D.A. (FALLION-DUBREUIL, avocats et sur**
<https://avoventes.fr/cabinet/fda-fallion-dubreuil-bonneville>

Fait et rédigé à BONNEVILLE, le 23 avril 2024
SELARL F.D.A

S.E.L.A.R.L.F.D.A